

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

➤ Budget 2019 : Pas d'augmentation des taux des bases locatives cette année

Elus	Présences	Elus	Présences
Roger FENET	X	Laurent TISSOT	Excusé
Claude GUY	X	Sabine RUY	Excusée – pouvoir à S. CHAPUIS
Claude BRENDEL	X	Christian LACROIX	X
Jean-Marie DAVI	X	Sophie BATHENAY	X
Sophie CHAPUIS	X	Pascal GROSBON	Excusé – pouvoir M. PERNELET
Jeannine MASNADA	Excusée – pouvoir R. FENET	Bruno BOUILLOUX	X
Bernard JANODY	Excusé	Magali PERNELET	X
Jean-Louis GENTET	X		

Sophie BATHENAY a été désignée secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 mars 2019

Le compte rendu du 7 mars 2019 vous a été adressé le 15 mars 2019.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 7 mars 2019.**

2 – Finances

· **Vote des taux**

Analyse de la fiscalité : Depuis 2016, les taxes ont été augmentées de 1% et les bases sont revalorisées chaque année.

Le produit impôt des ménages en euros par habitant est de 250 € pour notre commune contre 316 € pour la même strate.

Le potentiel financier s'élève à 923 €/habitant, ce qui nous place au-dessus de la moyenne nationale qui est de 824 €, nous subissons donc un écrêtement de la DGF (dotation globale de fonctionnement) d'environ 6 000 €.

La revalorisation 2018 des bases locatives était de 1.24 %, à laquelle s'est rajoutée l'augmentation de 1% des taux d'imposition votée par le conseil, soit un produit de taxes augmenté de 2.24%.

Pour information les taux moyens communaux 2018 au niveau départemental sont bien au-dessus des taux de la commune, soit :

- TH : 18,84 %
- TFB : 15,19 %
- TFNB : 48,43 %

La commission finances propose de ne pas augmenter les taux cette année, pour tenir compte du taux de l'inflation constatée entre novembre 2017 et novembre 2018, soit 2.2 %, supportée par le contribuable.

L'augmentation que les contribuables pourront constater cette année sur leurs feuilles d'impôts ne sera donc pas le fait de la commune mais due à la hausse des bases locatives.

Les bases prévisionnelles ont été revalorisées et le produit attendu est donc de + 10 795 € par rapport à 2018, sans intervention sur les taux.

TAXES	Taux 2018	Produits 2018	Bases prévisionnelles 2019	Proposition taux 2019	Produits attendus à taux constants
Taxe d'habitation	9,53%	171 491 €	1 858 000 €	9,53%	177 067 €
Taxe foncier bâti	10,18%	164 033 €	1 649 000 €	10,18%	167 868 €
Taxe foncier non bâti	40,54%	18 806 €	49 800 €	40,54%	20 189 €
TOTAL		354 330 €			365 125 €

➤ Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le maintien des taux 2018 pour l'année 2019 soit :

- TH : 9.53 %
- TFB : 10.18 %
- TFNB : 40.54 %.

Vote des subventions

Sur proposition de la commission Vie Associative, le conseil municipal est appelé à voter les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	2016	2017	2018	Demande 2019	Proposition 2019
Tennis Club Sud Revermont	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Amicale des sapeurs pompiers	748,00 €	833,10 €	728,65 €		766,40 €
Full contact Tossiat	1 000,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €
comité de jumelage (Allemagne)	648,00 €	2 208,70 €	3 073,00 €		
ECTTJ/OSR01	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Les P'tits Futés/Coop scolaire	650,00 €	650,00 €	650,00 €	700,00 €	650,00 €
Sou des Ecoles	2 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Sou des Ecoles sub classe découverte					6 000,00 €
Association culturelle (club photo)	300,00 €	300,00 €	300,00 €	600,00 €	600,00 €
Sud Revermont Tennis de table	300,00 €	200,00 €			
Amicale des donneurs de sang	240,00 €	240,00 €	240,00 €	240,00 €	240,00 €
Conscrits Tossiat Journans			100,00 €		
Tossiat Beach				600,00 €	0,00 €
Les anciens combattants				100,00 €	100,00 €
Boules				mur anisbruit 6000€	
Sous-total associations locales	7 136,00 €	10 679,80 €	11 841,65 €		15 106,40 €
Associations extérieures					
Ain'pact	150,00 €	150,00 €	150,00 €		100,00 €
Prévention routière	40,00 €				
BTP CFA	120,00 €		40,00 €		
CECOF Ambérieu	40,00 €	40,00 €	40,00 €		50,00 €
Chambre de métiers		120,00 €	40,00 €		
Lycée privé VILLARS LES DOMBES		80,00 €	40,00 €		50,00 €
Collège Victoire Double	40,00 €	40,00 €	120,00 €		100,00 €
UDCVRA	40,00 €	40,00 €	40,00 €		50,00 €
MFR CORMARANCHE		40,00 €			
MFR La Saulsais Montiviel	80,00 €	80,00 €	40,00 €		
MFR de Mozas Bourgoin Jailleu	40,00 €	40,00 €	40,00 €		
MFR La Vernée			40,00 €		
F&L		418,50 €	420,00 €		421,00 €
MFR Pont-de-Vayle					50,00 €
JSP Pont d'Ain (ex Certines)	150,00 €		100,00 €		120,00 €
Sous-total associations extérieures	700,00 €	1 048,50 €	1 110,00 €	0,00 €	941,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	7 836,00 €	11 728,30 €	12 951,65 €	0,00 €	16 047,40 €

Il est à noter que le sou des écoles demande une participation plus importante pour financer la classe découverte médiévale dans la région de Guédelon de 66 élèves de CE2/CM1/CM2. La prévision de financement de cette classe serait constituée pour 1/3 par le sou, 1/3 par les parents et 1/3 par la commune. La commission propose donc de verser cette année 6 000 € et de réduire les versements 2020 et 2021 à 2 000 € au lieu de 4 000 €.

Subventions auparavant affectées au budget annexe CCAS

Sur proposition du Comité Consultatif d'Actions Sociales, le conseil municipal est appelé à voter les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	2015	2016	2017	2018	Propositions 2019
Club Amitié Loisirs	3 000,00	3 100,00	3 200,00	3 200,00	3 200,00
ADAPA	430,00	450,00	450,00	500,00	500,00
ADMR	670,00	670,00	700,00	0,00	500,00
Banque alimentaire	250,00	250,00	300,00	140,00	140,00
Centre Léon Bérard	160,00	160,00	160,00	200,00	160,00
Docteur Clown	50,00	80,00	80,00	80,00	80,00
Restaurant du cœur	250,00	250,00	300,00	0,00	200,00
Secours populaire	90,00	90,00	90,00	100,00	0,00
AFSEP (ass.française des sclérosés en plaques)				200,00	200,00
TOTAL	4 900,00	5 050,00	5 280,00	4 420,00	4 980,00

La subvention versée au club Amitié Loisirs permet de financer le repas d'une centaine de personnes et de distribuer les colis aux Anciens en maison de retraite.

L'ADMR intervient sur la commune pour 16 personnes (aides ménagères, portage repas).

Nous n'avons pas reçu de demande du secours populaire.

- **Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de l'attribution des subventions pour l'année 2019 comme ci-dessus proposé soit :**
 - **16 047,40 € pour les subventions associatives**
 - **4 980,00 € pour les actions sociales.**

• Vote du budget primitif 2019

Le compte de gestion est en cours de validation par la trésorerie, nous ne pouvons donc pas le valider ni valider le compte administratif.

Cependant, pour le vote du budget il est nécessaire de prendre connaissance des résultats 2018 afin d'effectuer les affectations de crédits. Ces dernières ont été validées par la trésorerie.

Excédent de fonctionnement :	219 830,84
Excédent d'investissement :	95 701,71
A Résultat de l'exercice	219 830,84
B Résultat antérieur reporté	69 409,18
C Résultat à affecter (A + B)	289 240,02
C Résultat à affecter budget annexe CCAS	7 098,80
D Solde d'exécution d'investissement	95 701,71
Résultat antérieur reporté	-148 993,95
TOTAL	-53 292,24
E Solde restes à réaliser	-10 000,00
F Besoin de financement (E + D)	-63 292,24
AFFECTATION	
Affectation de réserve R 1068 invest.	63 292,24
Report de fonctionnement R 002	233 046,58
Dépenses d'investissement D 001	53 292,24
Résultat affecté	296 338,82

Note de présentation du Budget Primitif 2019

Jean-Marie DAVI, adjoint aux finances

Le contexte et les orientations du BP 2019

Le budget 2019 conforte les axes forts définis en 2014 visant, pour l'essentiel, à préserver la qualité des services rendus à nos habitants et à réaliser les actions et les investissements prévu en début de mandat tout en contenant l'évolution de la dépense du budget de fonctionnement, **tout en réduisant l'endettement de la commune.**

Les efforts demandés depuis 2015 à tous les acteurs que ce soit les employés et agents ou les élus dans la recherche du moindre coût, ont porté leurs fruits et la situation financière de la commune fin 2018 a évolué bien positivement, malgré la diminution très sensible des concours financiers de l'Etat (- 69 000 € cumulés depuis 2014).

Le contexte national

Après quatre années de très fortes baisses des dotations de l'Etat (de 2013 à 2017), en continuité avec les mesures annoncées en 2018, les dotations de l'Etat aux collectivités (et en particulier aux communes) ne feront pas l'objet de prélèvement au titre de leur participation au redressement des finances publiques.

Néanmoins, la principale dotation perçue de l'Etat qu'est la dotation forfaitaire, devrait subir cette année encore, une diminution de 8.6 % au titre de l'écrêtement (péréquation) soit une nouvelle perte de ressources de 6 000 € par rapport au BP 2018. La commune devrait percevoir 38 500 € au titre de la dotation forfaitaire en 2019.

Cette rupture de tendance est loin d'être assurée pour les exercices à venir, car l'objectif affiché par l'Etat est toujours celui d'un effort attendu des collectivités (autrement dit des économies) de l'ordre de 13 milliards d'euros à l'horizon 2022.

Par ailleurs, la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables d'ici 2020 (échelonnement sur 3 ans : 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020) se poursuit en 2019. Elle est neutre cette année sur les recettes fiscales de la commune puisqu'il est prévu que cette opération se fasse par voie de dégrèvement (pris en charge par l'Etat) à l'euro près.

Mais là encore subsistent des doutes quant à la pérennité de la prise en charge complète par l'Etat de ce dégrèvement dans la durée. En effet, aucune garantie n'est apportée par la loi de finances sur les modalités de compensation dans la durée et encore moins sur les perspectives de retrouver une évolution minimale de cette recette.

La hausse de l'inflation (prévue initialement à 1,4 % et effective à 1,9 % en 2018) et la dégradation du déficit public (prévu initialement à 2,9 % et réévalué à 3,2 % de la richesse nationale, suite aux mesures récentes prises par l'Etat) pourraient engendrer de nouvelles contraintes pour les collectivités locales.

Le contexte local marqué par un changement de périmètre entre 2018 et 2019

Le budget de fonctionnement de la commune fait l'objet d'une modification de périmètre et de structure en 2019 qu'il convient d'explicitier afin d'apprécier les évolutions des recettes et des dépenses par rapport à l'exercice 2018.

Les deux causes principales sont liées aux transferts à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) de nouvelles compétences au 01/01/2019 :

- Contingent incendie et allocation de vétéran (24 209.55 € au BP 2018)
- GEMAPI (2 961 € au BP 2018).

Grace à la bonne tenue des comptes qui sera constatée au compte administratif 2018 (baisse des dépenses supérieure à celle des recettes générant une hausse du niveau de l'épargne 2018 (l'augmentation de l'Epargne Brute serait être de l'ordre de 27.5 %).

La collectivité prévoit de contenir ses dépenses de fonctionnement.

Le budget 2019 de fonctionnement sera voté sans évolution significative par rapport BP 2018.

Cet objectif répond à un double impératif :

- consolider la capacité d'autofinancement de la commune pour financer et terminer la réalisation des projets du mandat et pour satisfaire les besoins de proximité, dont l'entretien et la rénovation des voiries prévues sur ce budget 2019 (50 000 €),
- anticiper l'impact direct ou indirect, sur l'évolution des ressources de la commune, de l'effort que l'État s'apprête à imposer aux collectivités territoriales en 2019 - 2020.

Les efforts de gestion menés depuis 4 ans permettent d'absorber, au BP 2019, la hausse prévue des charges liées entre-autres à l'augmentation du prix de l'énergie.

Cet effort de gestion sera poursuivi en 2019 puisque toutes les autres dépenses de gestion rentrant dans le fonctionnement de la commune sont strictement évaluées.

La capacité de désendettement prévue à fin 2019 devrait être proche de 3.8 années, soit un niveau pour la 1^{ère} fois depuis 1995, en dessous des moyennes nationales actuelles (4 années).

La dette au 1^{er} janvier 2019 s'établit à 970 000 € (en début de mandat 2014 : 1 342 000 €).

EMPRUNTS - SITUATION AU 01/01/2019								
OBJET	ORGANISME PRETEUR	ANNEE	MONTANT EMPRUNT	TAUX initial	DUREE	CAPITAL RESTANT DU	Amortissement 2019	Intérêts 2019
Groupe scolaire + divers	CACIB	2005	1 000 000,00	4,14%	240 mois	508 400,00	54 100,00	21 340,08
Coeur village 1ère tranche	CERA	2008	300 000,00	4,89%	240 mois	185 751,49	14 781,62	8 814,94
Coeur village 2ème tranche	BP	2009	150 000,00	4,40%	240 mois	91 283,54	6 926,85	3 583,79
Coeur village 3ème tranche	CERA	2010	120 000,00	3,06%	240 mois	80 538,20	5 644,20	2 400,12
Boulangerie + travaux divers	CERA	2011	185 216,58	1,55%	180 mois	104 145,18	12 319,88	0,00
TOTAL			1 755 216,58			970 118,41	93 772,55	36 138,93

Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt cette année pour financer les opérations d'investissement.

Programmation des dépenses d'investissement :

	Opérations	Dépenses
<i>OP 331</i>	<i>Mode doux</i>	
2111	Terrains nus	10 000,00
<i>OP 335</i>	<i>Sécurité incendie la Jonquillère (réservoir)</i>	
2128	Autres agencement et aménagement	1 500,00
2314	construction sur sols d'autrui	5 500,00
<i>OP 336</i>	<i>Mise aux normes WC Publics</i>	
2135	Instal. générale agencet aménag. Cons.	17 000,00
<i>OP 337</i>	<i>Ecluses Route de la vavrette</i>	
2315	Immos en cours install.technique	60 000,00
	TOTAL OPERATION	94 000,00

Coefficient de revalorisation des bases locatives :

Jusqu'à la Loi des Finances 2017, un article fixait chaque année le taux de revalorisation des bases de la fiscalité directe locale.

A compter de 2018, la revalorisation est fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle).

Le taux 2019 est celui de l'inflation constatée entre novembre 2017 et novembre 2018, soit 2.2 %.

Pour mémoire, le taux de revalorisation 2018 était de 1.24 %

La commission propose de ne pas augmenter les impôts ménages sur 2019 du fait d'un levier déjà important de revalorisation des bases.

. Proposition budget primitif 2019 (cf. annexe 2)

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	BP 2018	PROPOSITION BP 2019
011 charges à caractères générales	236 900,00 €	284 600,00 €
012 charges de personnel et frais assimilés	404 500,00 €	407 050,00 €
65 autres charges de gestion courante	124 100,00 €	110 900,00 €
66 charges financières	39 452,67 €	36 139,00 €
67 charges exceptionnelles	1 763,33 €	3 500,00 €
014 Atténuation charges	- €	- €
022 dépenses imprévues	25 654,18 €	24 414,74 €
023 virement la section d'investissement	166 155,00 €	270 000,00 €
042 Opérations d'ordre	10 324,00 €	12 842,84 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 008 849,18 €	1 149 446,58 €
RECETTES		
002 excédent antérieur reporté	69 409,18 €	233 046,58 €
013 atténuations de charges	1 200,00 €	1 700,00 €
70 produits des services, du domaine et ventes diverses	76 480,00 €	89 300,00 €
73 impôts et taxes	751 060,00 €	735 800,00 €
74 dotations, subventions, participations	81 700,00 €	60 400,00 €
75 autres produits de gestion courante	27 000,00 €	27 000,00 €
76 produits financiers	2 000,00 €	2 200,00 €
77 Produits exceptionnels	- €	- €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 008 849,18 €	1 149 446,58 €

On note une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement à caractère général, malgré une augmentation des crédits inscrits par rapport à 2018 pour l'alimentation en prévision de l'augmentation des effectifs proche de 100 repas/jour (+ 11 000 €), et pour l'entretien voirie (+ 39 000 €).

Les charges de personnels restent constantes.

La prise en charge par CA3B de la contribution SDIS et de l'allocation vétéran est sans conséquence sur le budget 2019 puisque ces sommes sont en parallèle prélevées sur l'attribution de compensation.

Le virement à la section d'investissement se monte à 270 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Imputation	Libellé	DEPENSES			RECETTES
		RAR	Proposition	TOTAL BP 2019	BP 2019
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		53 292,24 €	53 292,24 €	
020	Dépenses imprévues		20 000,00 €	20 000,00 €	
1641	Emprunts en euros		93 800,00 €	93 800,00 €	
21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €	154 735,84 €	164 735,84 €	
23	Immobilisations en cours		72 500,00 €	72 500,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement				270 000,00 €
024	Produits de cession				0,00 €
10	Dotations				46 193,00 €
1068	Excédent de fonctionnement				63 292,24 €
13	Subventions d'investissement				12 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus				0,00 €
28	Dotations aux amortissement				12 842,84 €
	TOTAL	10 000,00 €	394 328,08 €	404 328,08 €	404 328,08 €

Sont prévus notamment en dépenses d'investissement, l'achat des terrains du mode doux, la sécurité incendie à la Jonquillère, la mise aux normes des WC publics, les écluses route de la Vavrette, l'alarme anti-intrusion de l'école, le remplacement du tracteur et du véhicule pompiers.
En recettes, le FCTVA (non versé en 2018), la taxe d'aménagement d'un montant de 19 196 € et des subventions au titre des amendes de police et de la DETR (12 000 € inscrits).

RECAPITULATIF PAR OPERATION			
	Opérations	Dépenses	Recettes
<i>OP 331</i>	<i>Mode doux</i>		
2111	Terrains nus	10 000,00	
<i>OP 335</i>	<i>Sécurité incendie la Jonquillère (réservoir)</i>		
2128	Autres agencement et aménagement	1 500,00	
2314	construction sur sols d'autrui	5 500,00	
<i>OP 336</i>	<i>Mise aux normes WC Publics</i>		
2135	Instal. générale agencet aménag. Cons.	17 000,00	6 000,00
<i>OP 337</i>	<i>Ecluses Route de la vavrette</i>		
2315	Immos en cours install.technique	60 000,00	6 000,00
	TOTAL OPERATION	94 000,00	12 000,00

➤ **Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif principal pour l'exercice 2019, qui s'équilibre comme suit :**

- dépenses de fonctionnement : 1 149 446.58 €
- recettes de fonctionnement : 1 149 446.58 €
dont 233 046,58 € d'excédent antérieur reporté

- dépenses d'investissement : 404 328.08 €
- recettes d'investissement : 404 328.08 €
dont 53 292,24 € de déficit d'investissement reporté et 270 000.00 € d'excédent de fonctionnement capitalisé.

3 - Questions diverses

- Réunion avec la gendarmerie de Pont d'Ain pour présenter le bilan des interventions sur le territoire : la commune a été peu impactée par les vols. L'organisation prévoit l'intervention de la gendarmerie 1 jour sur 2 avec Ceyzériat. Il est bien précisé qu'il faut faire le 17 si l'on souhaite signaler quelque chose.
- Commission sport et culture de CA3B : vote des subventions aux associations culturelles et notamment, l'école de musique.

- Date prochain conseil : 4 avril 2019 à 20 heures

La séance est levée à 20 heures 30